



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 15 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 09 juin 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 09 juin 2023
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 20 juin 2023
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT

**ABSENTS ET EXCUSÉS :** M. Amine BENALIA BROUCH, M. Alexis ARRAS, M. Michel GUILLEMIN , M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Didier ZARZUELO

**POUVOIRS :**

M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE, M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Julien RELAUX, M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT, Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE, M. Didier ZARZUELO donne pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Fanny MESPLET

**OBJET : TEMPORADA 2023 : TARIFS PUBLICITAIRES**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

**CONSIDÉRANT** la réalisation d'un document sorteo dans le cadre de la promotion des corridas de la Feria et de Toros y Salsa,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt des annonceurs publicitaires pour l'emplacement qui leur est réservé sur ce support de communication,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'optimiser la vente des encarts publicitaires sur cet outil pour l'année 2023, les tarifs hors taxes suivants sont proposés :

Les tarifs hors taxes suivants sont proposés pour l'année 2023 :  
- pack Feria (5 corridas - 25 000 exemplaires) : 1 250 € HT  
- pack Toros y Salsa (2 corridas - 10 000 exemplaires) : 500 € HT

Les annonceurs bénéficieront de 15 % de remise en fonction du volume d'achats sur d'autres supports de la ville, de nouveaux commerçants et dans le cas de bouclage.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif des fêtes de la ville de Dax exercice 2023.

**SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** les tarifs publicitaires pour l'année 2023 comme définis ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,  
Mme Fanny MESPLET**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official stamp of the Municipality of Dax.

Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »